

FOURGON POMPE TONNE

TYPE : BA 03 X2

Marque : **RENAULT**

Type : **BA 03 X2**

Genre : **V.A.S.P.**

Carrosserie : **Incendie**

P.T.A.C. : **13 000 kg**

P.T.R.A. : **16 500 kg**

Constructeur : CAMIVA - 73230 SAINT-ALBAN-LEYSSE

0 - GENERALITES

Châssis-cabine : RENAULT
 Type : BA 03 X2
 Réceptionné suivant procès-verbal des Mines enregistré sous le numéro RT 4378 du 24 juin 1985.

1 - CONSTITUTION GENERALE

Inchangé par rapport au véhicule de base

2 - POIDS ET DIMENSIONS

2.7. Empattement	3,300 m
Véhicule carrossé	
2.8. Poids à vide du véhicule en ordre de marche	
2.8.0. Total	7 250 kg
2.8.1. Sur essieu 1	3 535 kg
2.8.2. Sur essieu 2	3 715 kg
2.8.3. Sur essieu 3	
2.9. Porte-à-faux AV :	
2.9.1.	1,315 m
2.9.2.	
2.10. Porte-à-faux AR :	
2.10.1. Sans ferrure ni accessoires	
2.10.2. Avec ferrure et accessoires (sur dévidoirs mobiles)	2,585 m
2.10.3.	
2.11. Longueur hors tout	7,200 m
2.12. Largeur hors tout	2,450 m

3 - MOTEUR

4 - TRANSMISSION

5 - SUSPENSION

6 - DIRECTION

7 - FREINAGE

8 - CARROSSERIES

CHASSIS-CABINE

Cabine 4 portes - 8 places R.V.I.

- 8.9. Dispositif de protection latérale : Oui, constitué par les marches d'accès et la carrosserie de l'équipement incendie.
- 8.10. Dispositif de protection contre l'encastrement : Incompatible avec l'utilisation du véhicule du fait des dévidoirs mobiles AR. Bénéficie Art. 10.3 de l'arrêté du 19-12-1958.

AMENAGEMENT DU CHASSIS AR CABINE

- 8.1. Carrosserie : Structure tubulaire formant des coffres latéraux fermés par rideaux. Face AV et AR de structure en résine armée.
- 8.2. Matériaux constitutifs : Tôle et acier soudés, résine armée, aluminium.
- 8.11. Citerne eau : Capacité 3 000 l, munie de cloison brise-lames intérieure.
- 8.12. Pompe incendie centrifuge : Située à l'AR du véhicule, commandée par le moteur à partir d'une prise de mouvement avec transmission à cardans.
- 8.13. Dévidoirs : 1 dévidoir tournant de Premier Secours ; 2 dévidoirs mobiles normalisés à l'AR du véhicule.

9 - ECLAIRAGE ET SIGNALISATION

- 9.1. à 9.6. Identique au véhicule de base
- 9.7. Eclairage plaque d'immatriculation : 1 feu indépendant
- 9.8. Dispositifs réfléchissants :
 - 9.8.1. Arrière : Véhicule de base
 - 9.8.2. Latéraux : 2 x 5
 - 9.8.3. Avant : Véhicule de base
- 9.9. Feux de détresse : Idem véhicule de base
- 9.10. Feux de marche AR : Idem véhicule de base
- 9.11. Feux de brouillard :
 - 9.11.1. AR :
 - 9.11.2. AV : 2 en options avec dérogation hauteur feux AR du 9-4-84
- 9.12. Feux d'encastrement :
 - 9.12.1. AV : Véhicule de base
 - 9.12.2. AR : 2 feux latéraux
- 9.13. Dispositifs de signalisation complémentaire arrière :
- 9.14. Feux spéciaux :
 - 1 feu tournant à éclats sur cabine
 - 1 feu tournant à éclats AR
 - projecteur orientable sur cabine
 - 1 projecteur de travail AR

10 - DIVERS

- 10.1. Identique au véhicule de base et complété par :
 - 10.1.4. Avertisseurs sonores :
 - 10.1.4.1. 1 trompe électrique 2 tons normalisée
- 10.2. Marque d'identité : Identique au véhicule de base
 Le véhicule CAMIVA est identifié par la plaque du châssis RENAULT.

PROCES-VERBAL DE RECEPTION COMPLÉMENTAIRE

Il résulte des constatations effectuées le 10 octobre 1985 à la demande de la Société CAMIVA, que le véhicule n° VF8BA03A00002600 ci-dessus décrit et présenté comme prototype d'un aménagement de carrosserie incendie réalisé sur les véhicules :

Marque : RENAULT
 Type : BA 03 X2
 Version : 3,300

satisfait aux dispositions des articles R.54 à R.62, R.69 à R.91, R.93 à R.97 et R. 104 du Code de la Route et des arrêtés ministériels pris en application.

La notice descriptive complémentaire et le présent procès-verbal ne peuvent être produits seuls à l'appui d'une déclaration de mise en circulation du véhicule ; ils doivent être accompagnés de la notice descriptive, du procès-verbal de réception et du certificat de conformité du châssis RENAULT type BA 03 X2.

Chambéry, le 21 octobre 1985
 L'Assistant Technique (Mines)
 B. CHAPUIS

Vu, approuvé et enregistré sous le n° RT 4456
 Lyon, le 30 octobre 1985
 Pour le Directeur,
 L'Ingénieur Divisionnaire des T.P.E. Délégué,
 J.-M. ROFFAT

CERTIFICAT DE CONFORMITE

Je soussigné, _____, représentant dûment

accrédité de CAMIVA, Constructeur, certifie :

a) Que le véhicule :	
1. Genre	V.A.S.P.
2. Marque	RENAULT
3. Type	BA 03 X2
4. Numéro d'identification ou numéro d'ordre dans la série VF8BA03A000 0.1.1.5.63	
5. Carrosserie	Incendie
6. Source d'énergie	24 ch.
7. Puissance administrative	8
8. Nombre de places assises (y compris le conducteur)	
9. Dimensions :	
Largeur	2,450 m
Longueur	7,200 m
Surface	17,7 m²
10. Poids total autorisé en charge	13 000 kg
11. Poids à vide en ordre de marche du véhicule de base	7 250 kg
12. Poids total roulant autorisé	16 500 kg
13. Charge utile du véhicule de base	5 750 kg
14. Niveau sonore de référence	dBA
15. Régime de rotation du moteur correspondant tours/mn	

est entièrement conforme au type et à la version dont le prototype ci-dessus a fait l'objet et peut, de ce fait, être immatriculé sans réception complémentaire.

b) Que ce véhicule sort de nos Usines (magasins) le 1-12-85

pour être livré à SDIS de L'Orze

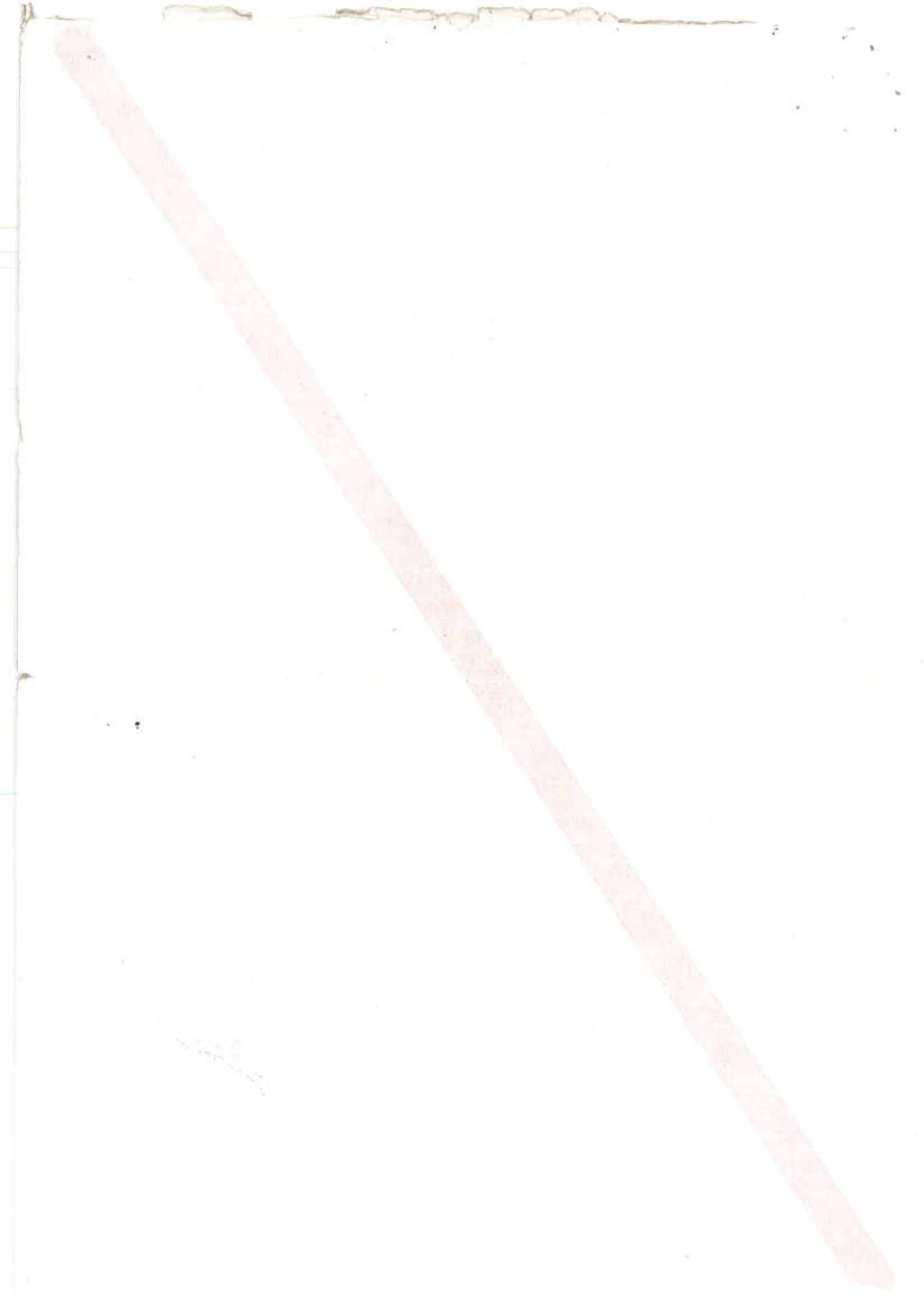
Fait à SAINTE-LEYSSE le 30-11-85

CAMIVA
 S.A. au Capital de 12 263 400 F
 73230 SAINT-ALBAN-LEYSSE
 ☎ 33 93 77
 Telex 520 934

NOTA : Toute transformation de ce véhicule susceptible de modifier sa situation au regard des articles R.54 à R.62 et R.69 à R.81 du Code de la Route ou toute modification du véhicule à la suite de laquelle il cesserait d'être conforme aux indications portées sur le certificat de conformité (en particulier pour les organes qui font l'objet d'une prescription de conformité à un texte réglementaire) doit faire l'objet :

- d'une déclaration à la Préfecture ;
- le cas échéant, d'une réception à titre isolé par le Service des Mines.

Le présent certificat ne peut être produit seul à l'appui d'une demande de mise en circulation, le procès-verbal de réception du châssis doit l'accompagner.



DESCRIPTION DU VÉHICULE BA03X2

R 0199
Réimpression
Mars 1993

G 230 SP

0 GENERALITES

- 0.1 Constructeur : RENAULT VEHICULES INDUSTRIELS
129, rue Servient, la Part-Dieu
69003 LYON
- 0.2 Marque : RENAULT
- 0.3 Genre : châssis-cabine pour VASP. Carrosserie exclusivement INCENDIE.
- 0.4 Types et versions : BA03X2 version : empattement (voir 2-7).
- 0.5 Puissance administrative : 24 CV.

1 CONSTITUTION GENERALE

- 1.1 Nombre d'essieux et de roues : 2 essieux = 2 roues AV = 4 roues AR.
- 1.1.1 Emplacement des roues motrices : AR.
- 1.1.2 Emplacement des roues directrices : AV.
- 1.2 Dimensions des pneumatiques : 10 R 22.5.
- 1.3 Constitution du châssis : longerons et traverses en tôle d'acier.
- 1.4 Emplacement et disposition du moteur : au-dessus de l'essieu 1 dans l'axe longitudinal du véhicule.
- 1.5 Emplacement de la cabine de conduite : avancée.

2 POIDS ET DIMENSIONS (kg et m)

- 2.1 Poids total autorisé en charge : 13000
- 2.2 Poids total roulant autorisé :
- 2.2.1 Avec remorque équipée d'un freinage à inertie : 16500
- 2.2.2 Avec système de freinage :
- 2.4 Charges maximales admissibles :
- 2.4.1 Sur l'essieu 1 : 5000
- 2.4.2 Sur l'essieu 2 : 9300
- 2.5 Vole avant : 1,997
- 2.6 Vole arrière : 1,852
- 2.7 Empattement : 3,300

CHASSIS-CABINE

- 2.8 Poids à vide du véhicule en ordre de marche (ces poids peuvent augmenter en fonction des options d'équipement) :
- 2.8.0 Total : 5410
- 2.8.1 Sur l'essieu 1 : 3695
- 2.8.2 Sur l'essieu 2 : 1715
- 2.9 Porte-à-faux AV : 1,315
- 2.10 Porte-à-faux AR : 1,710
- 2.11 Longueur hors-tout : 6,325
- 2.12 Largeur hors-tout : 2,400

LIMITES POUR VEHICULES CARROSSES*

- 2.9 Porte-à-faux AV : 1,315
- 2.10 Porte-à-faux AR : *
- 2.10.1 Maxi sans ferrure ni accès : * 0,976
- 2.10.2 Maxi sans ferrure ni accès : * 2,585
- 2.10.3 Maxi avec ferrures et accès : * 2,705
- 2.11 Longueur hors-tout maxi : * 7,320
- 2.12 Largeur hors-tout maxi : 2,500
- 2.13 Intervalle des positions autorisées pour le centre de gravité de la charge : charge non uniformément répartie.
- 2.14 Distance minimum entre l'entrée de carrosserie et l'axe de l'essieu 1 : 1,667

* Carrosserie pour charge non uniformément répartie.

3 MOTEUR

- 3.1 Dénomination : MIDS 06.20.30
- 3.2 Description générale :
- 3.2.1 Genre : moteur à combustion interne à pistons en mouvement alternatif et à allumage par bobine.
Suralimenté par turbo-compresseur entraîné par les gaz d'échappement.
- 3.2.2 Cycle : Diesel.
- 3.2.3 Nombre de temps : 4.
- 3.3 Nombre et disposition des cylindres : 6 verticaux en ligne.
- 3.4 Dimensions :
- 3.4.1 Alésage (mm) : 120.
- 3.4.2 Course (mm) : 130.
- 3.4.3 Cylindrée (cm³) : 8820.
- 3.5 Rapport volumétrique de compression : $17 \pm 0,5/1$.
- 3.6 Puissance maximale (kW CEE) : 169.
- 3.7 Régime de puissance maximale (tr/min) : 2400.
- 3.8 Couple maximal (mdaN CEE) : 76,5.
- 3.9 Régime de couple maximal (tr/min) : 1500.
- 3.10 Régime de rotation maximal (tr/min) : 2746 ± 40 .
- 3.11 Carburant utilisé : GO.
- 3.12 Réservoir de carburant : 150 litres.
- 3.13 Mode d'alimentation du moteur : par injecteurs mécaniques.
- 3.14 Type de filtre à air : sec.
- 3.15 Allumage : par compression.
- 3.16 Tension d'alimentation des circuits électriques (V) : 24.
- 3.18 Refroidissement du moteur : par circulation d'eau.
- 3.19 Nombre de silencieux d'échappement : 1.
- 3.20 Niveau sonore au point fixe :
- 3.20.1 Valeur du niveau sonore (dB(A)) : 85.
- 3.20.2 Régime de rotation correspondant (tr/min) : 1800.
- 3.20.3 Position de la sortie de l'échappement : à gauche (G).
- 3.21 Emplacement du symbole de la valeur corrigée du coefficient d'absorption (moteur Diesel) : sur plaque constructeur.

4 TRANSMISSION DU MOUVEMENT

- 4.1 Type de boîte de vitesses : mécanique = 6 vitesses en marche AV et 1 en marche AR.
- 4.1.1 Emplacement du (ou des) levier(s) de commande : au plancher.
- 4.2 Type d'embrayage : monodisque à sec.
- 4.2.1 Mode de commande : pédale.
- 4.3 Type de transmission entre la boîte de vitesses et les roues : par arbre à cardans entre boîte et pont arrière.
- 4.4 Dénomination de la transmission :
- 4.4.1 Dimensions et circonférence de roulement des pneumatiques de référence (mm) : 10 R 22.5 - 3110.
- 4.4.2 Dénomination et vitesse à 1000 tr/min :

Combinaison des vitesses	Rapport de boîte	Rapport du pont	Démultiplication totale	Vitesse à 1000 tr/min (en km/h)
1ère	1/ 7,67	1/ 5,857	1/ 44,92	4,15
2ème	1/ 4,12	ou	1/ 24,13	7,75
3ème	1/ 2,44	autres	1/ 14,29	13,06
4ème	1/ 1,53	rapports	1/ 8,96	20,82
5ème	1/ 1	possibles	1/ 5,86	31,84
6ème	1/ 0,77		1/ 4,51	41,37
All	1/ 7,01	1/ 6,833	1/ 41,05	4,54

- 4.4.3 Boîte de vitesses pouvant être montée en option :
- Boîte automatique 4 vitesses en marche AV et 1 en marche AR : rapports : 1ère 1/3,58 - 2ème 1/2,09 - 3ème 1/1,39 - 4ème 1/1 - AR : 1/5,67.
Les rapports de pont possibles : 1/5,857 - 1/5,125 - 1/4,555.
- 4.5 Vitesse maximale (en km/h) : 99, au régime de puissance maximale. Par dérogation n°10376 du 10.06.85, le véhicule n'est pas soumis à la limitation de vitesse maximale.

- 4.6 Indicateur de vitesse : oui.
- 4.7 Compteur kilométrique : oui.
- 4.8 Chronotachygraphe : oui.

5 SUSPENSION

- 5.1 Avant : essieu rigide, ressorts à lames, une barre stabilisatrice, 2 amortisseurs télescopiques.
- 5.2 Arrière : essieu rigide, ressorts à lames, une barre stabilisatrice.

6 DIRECTION

- 6.1 Type de direction : à vis sans fin et écrou avec assistance hydraulique.
- 6.2 Diamètre de braquage hors-tout (m) : 14,30.

7 FREINAGE

- 7.1 Frein de service : à double circuit agissant respectivement sur les roues AV et AR (type 1-1).
- 7.2 Répartiteur de freinage : agissant sur l'essieu 2.
- 7.3 Frein de secours : par indépendance des circuits de frein de service.
- 7.4 Frein de stationnement : cylindres à ressorts sur l'essieu 2.
- 7.5 Mode de transmission des efforts aux roues :
- 7.5.1 Frein de service : pneumatique.
- 7.5.2 Frein de secours : pneumatique.
- 7.5.3 Frein de stationnement : cylindres à ressort.
- 7.7 Réservoir d'air : 3 réservoirs d'air comprimé :
- 20 dm³ pour l'essieu 1
- 30 dm³ pour l'essieu 2
- 20 dm³ pour le frein de stationnement.
- 7.7.1 Mode d'alimentation pour les défectueux : un signal optique sur le tableau de bord.
- 7.7.2 Paramètre assuré pour l'alarme : baisse de pression d'air.
- 7.7.3 Mode de contrôle du bon fonctionnement de l'alarme : par contacteur sur tableau de bord.
- 7.8 Type de freins : à tambours.
- 7.9 Réajusteur : sur gaz d'échappement.
- 7.10 Circuit de freinage pour la remorque : néant.
- 7.10.1 Commande séparée de freinage de la remorque : néant.

8 CARROSSERIE

- 8.1 Carrosserie : châssis-cabine.
- 8.2 Matériaux constituant la carrosserie : tôle d'acier.
- 8.3 Nombre de places assises : 8.
- 8.4 Sièges : 4 sièges individuels placés dos à dos et 1 banquette 4 places face à la route.
- 8.5 Nombre de portes : 4.
- 8.5.1 Fermatures : de sécurité à 2 positions.
- 8.6 Emplacement et mode d'ouverture des vitres :
- 4 glaces descendantes sur portes
- 2 glaces sur le panneau arrière de la cabine
- 2 glaces sur les faces latérales de la cabine entre les 2 portes.
- 8.7 Nature des matériaux utilisés pour les vitrages : verre.
- 8.9 Dispositif de protection latérale : sera monté sur véhicule carrossé.
- 8.10 Dispositif de protection contre l'encastrement : non.

9 ECLAIRAGE ET SIGNALISATION

- 9.1 Feux de route : 2.
- 9.2 Feux de croisement : 2.
- 9.3 Feux de position avant : 2 incorporés dans les feux de croisement.
- 9.4 Feux rouges arrière : 2.
- 9.5 Indicateurs de changement de direction :
- 9.5.1 Avant : 2
- 9.5.2 Arrière : 2
- 9.5.3 Latéraux : 2 groupés avec les feux avant.
- 9.6 Feux stop : 2.
- 9.7 Eclairage de la plaque d'immatriculation : oui.
- 9.8 Dispositifs réfléchissants :
- 9.8.1 Arrière : 2
- 9.8.2 Latéraux : 2.
- 9.9 Feux de détresse : par fonctionnement simultané des indicateurs de direction.
- 9.10 Feux de marche arrière : 2.
- 9.11 Feux de brouillard :
- 9.11.1 Arrière : 2
- 9.11.2 Avant : 2 en option.
- 9.12 Feux d'encastrement :
- 9.12.1 Avant : 2 sur pavillon
- 9.12.2 Arrière : non.

10 DIVERS

- 10.1 Accessoires :
- 10.1.1 Essuie-glace : 2
- 10.1.2 Lave-glace : 2
- 10.1.3 Rétroviseur : 2, en option, 1 miroir d'accostage.
- 10.1.4 Avertisseur sonore : 1
- 10.1.5 Dispositif antivol : sans.
- 10.2 Marques d'identité :
- 10.2.1 Emplacement de la plaque du constructeur : à l'extérieur de la cabine, face AV, côté droit.
- 10.2.2 Emplacement de la frappe à froid du numéro d'identification : sur longeron droit, au niveau de la ferrure AV du ressort AR.
- 10.2.3 Structure du numéro d'identification :

Y F 6 B A 0 3 A 0 0 0 0 0 0 0 1

Code Descripteur Indicateur

- 10.2.4 Le numéro d'identification commence à : voir ci-dessus.
- 10.2.4.1 Le type figure sur la plaque constructeur.
- 10.2.5 Identification du moteur : à l'avant gauche du moteur.

PROCES-VERBAL DE RECEPTION PAR TYPE

Il résulte des constatations effectuées à la demande du constructeur que le véhicule numéro VF6BA03A00000001 présenté comme prototype des véhicules de marque RENAULT, type BA03X2 livré en châssis cabine satisfait aux dispositions des articles R.54 à R.62, R.69 à R.95, R.87 à R.97, R.103 et R.104 du Code de la Route et des arrêtés ministériels pris en application. Il devra être vérifié après montage de la carrosserie que le véhicule satisfait aux dispositions des articles R.51, R.62, R.85 à R.93, R.103 et R.104 (1). La numérotation dans la série du type commence à VF6BA03A00000001.

(1) NOTA : Ces véhicules conçus spécialement pour carrosserie INCENDIE bénéficient d'une dérogation n° 10376 aux dispositions à l'arrêté du 26.8.83 relatif à la limitation par constructeur de la vitesse maximale.

Fait à LYON, le 24 Juin 1985

Le Chef de Section Principal des TPE (Mines)
J. L. PRAT

VU, APPROUVE ET ENREGISTRE SOUS LE N° RT 4378
Fait à LYON, le 24 Juin 1985
Pour le Directeur
L'Ingénieur Divisionnaire des T.P.E. délégué
J. M. ROFFAT

COMPLEMENT AU PROCES-VERBAL DE RECEPTION DU TYPE BA03X2

La notice descriptive précédant le procès-verbal de réception déjà modifié le 8.11.85 (RT 4462) a été mise à jour conformément aux dispositions de l'article 5 de l'arrêté ministériel du 19 Juillet 1954. Les prescriptions réglementaires restent satisfaites.

Cette mise à jour peut s'appliquer à partir du numéro d'identification : VF6BA03A000005524.

LYON, le 4 Février 1987

LE CHEF DE SECTION PRINCIPAL DES TPE (Mines)
J. L. PRAT

VU, APPROUVE ET ENREGISTRE SOUS LE N° RT 4701
LYON, le 4 Février 1987
POUR LE DIRECTEUR
L'INSPECTEUR DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE
J. M. ROFFAT

CERTIFICAT DE CONFORMITE

Je soussigné, RENAULT VEHICULES INDUSTRIELS, 129, rue Servient, la Part-Dieu, 69003 LYON, Constructeur, certifie :

- a) Que le véhicule livré : - en châssis cabine pour carrosserie exclusivement INCENDIE*
- en châssis sans cabine (châssis nu)*

1. Genre : VASP.
2. Marque : RENAULT

10. Poids total autorisé en charge : 13000

3. Type : BA03X2 Version : 3,300

11. Poids du châssis cabine (1) :

4. Numéro d'identification (1) :

12. Poids total roulant autorisé :

- Avec remorque munie d'un freinage à inertie : 16500

- Avec dispositif de freinage de remorque : néant

6. Source d'énergie : GO
7. Puissance administrative : 24 CV

14. Niveau sonore de référence dB(A) : 93
15. Régime de rotation du moteur lui correspondant (tr/min) : 1800
est entièrement conforme au type et à la version décrits plus haut.

b) Que ce véhicule sort de nos usines (magasins) le :

Pour être livré à :

(Nom et adresse de l'acheteur ou, à défaut, du concessionnaire ou du carrossier)

Fait à LYON, le :

* Rayer la (les) mention(s) inutile(s)
(1) A compléter

NOTA : Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat la notice descriptive du véhicule, le procès-verbal de réception du type et :
- un certificat de carrossier conforme à l'annexe VIII de l'arrêté du 19 Juillet 1954 ainsi qu'un procès-verbal de réception à titre isolé.

DESCRIPTION DU VÉHICULE BA03X2

R 0199
 Réimpression
 Mars 1987

0 GENERALITES

0.1 Constructeur : RENAULT VEHICULES INDUSTRIELS
 129, rue Sarville, La Part-Dieu
 69003 LYON

0.2 Marque : RENAULT
 0.3 Genre : châssis-cabine pour VASP. Carrosserie exclusivement INCENDIE.
 0.4 Types et versions : BA03X2 version : empattement (voir 2-7).
 0.5 Puissance administrative : 24 CV.

1 CONSTITUTION GENERALE

1.1 Nombre d'essieux et de roues : 2 essieux - 2 roues AV - 4 roues AR.
 1.1.1 Emplacement des roues motrices : AR.
 1.1.2 Emplacement des roues directrices : AV.
 1.2 Dimensions des pneumatiques : 10 R 22,5.
 1.3 Constitution du châssis : longerons et traverses en tôle d'acier.
 1.4 Emplacement et disposition du moteur : au-dessus de l'essieu 1 dans l'axe longitudinal du véhicule.
 1.5 Emplacement de la cabine de conduite : avancée.

2 POIDS ET DIMENSIONS (kg et m)

2.1 Poids total autorisé en charge : 13000
 2.2 Poids total roulant autorisé :
 2.2.1 Avec remorque équipée d'un freinage à inertie : 16500
 2.2.2 Avec système de freinage :
 2.4 Charges maximales admissibles :
 2.4.1 Sur l'essieu 1 : 3000
 2.4.2 Sur l'essieu 2 : 9200
 2.5 Voie avant : 1,997
 2.6 Voie arrière : 1,852
 2.7 Empattement : 3,300

CHASSIS-CABINE

2.8 Poids à vide du véhicule en ordre de marche (ces poids peuvent augmenter en fonction des options d'équipement) :
 2.8.0 Total : 3410
 2.8.1 Sur l'essieu 1 : 3695
 2.8.2 Sur l'essieu 2 : 1715
 2.9 Porte-à-faux AV : 1,315
 2.10 Porte-à-faux AR : 1,710
 2.11 Longueur hors-tout : 6,325
 2.12 Largeur hors-tout : 2,400

LIMITES POUR VEHICULES CARROSSES*

2.9 Porte-à-faux AV : 1,315
 2.10 Porte-à-faux AR : *
 2.10.1 Mini sans ferrure ni acces. : * 0,976
 2.10.2 Maxi sans ferrure ni acces. : * 2,585
 2.10.3 Maxi avec ferrures et acces. : * 2,705
 2.11 Longueur hors-tout maxi : * 7,320
 2.12 Largeur hors-tout maxi : 2,500
 2.13 Intervalle des positions autorisées pour le centre de gravité de la charge : charge non uniformément répartie.
 2.14 Distance minimum entre l'entrée de carrosserie et l'axe de l'essieu 1 : 1,667

* Carrosserie pour charge non uniformément répartie.

3 MOTEUR

3.1 Dénomination : MID5 06.20.30
 3.2 Description générale :
 3.2.1 Genre : moteur à combustion interne à pistons en mouvement alternatif et allumage.
 Surveillance par turbo-compresseur entraîné par les gaz d'échappement.
 3.2.2 Cycle : Diesel.
 3.2.3 Nombre de temps : 4.
 3.3 Nombre et disposition des cylindres : 6 verticaux en ligne.
 3.4 Dimensions :
 3.4.1 Alésage (mm) : 120.
 3.4.2 Course (mm) : 130.
 3.4.3 Cylindrée (cm³) : 8820.
 3.5 Rapport volumétrique de compression : 17 + 0,5/1.
 3.6 Puissance maximale (KW CEE) : 169.
 3.7 Régime de puissance maximale (tr/min) : 2400.
 3.8 Couple maximal (mdaN CEE) : 76,5.
 3.9 Régime de couple maximal (tr/min) : 1500.
 3.10 Régime de rotation maximal (tr/min) : 2746 + 40.
 3.11 Carburant utilisé : GO.
 3.12 Réservoir de carburant : 150 litres.
 3.13 Mode d'alimentation du moteur : par injecteurs mécaniques.
 3.14 Type de filtre à air : sec.
 3.15 Allumage : par compression.
 3.16 Tension d'alimentation des circuits électriques (V) : 24.
 3.17 Refroidissement du moteur : par circulation d'eau.
 3.18 Nombre de silencieux d'échappement : 1.
 3.19 Niveau sonore au point fixe :
 3.20.1 Valeur de niveau sonore (dB(A)) : 93.
 3.20.2 Régime de rotation correspondant (tr/min) : 1800.
 3.20.3 Position de la sortie de l'échappement : à gauche (G).
 3.21 Emplacement du symbole de la valeur corrigée du coefficient d'absorption (moteur Diesel) : sur plaque constructeur.

4 TRANSMISSION DU MOUVEMENT

4.1 Type de boîte de vitesses : mécanique - 6 vitesses en marche AV et 1 en marche AR.
 4.1.1 Emplacement du (des) levier(s) de commande : au plancher.
 4.2 Type d'embrayage : mécanique à sec.
 4.2.1 Mode de commande : pédale.
 4.3 Type de transmission entre la boîte de vitesses et les roues : par arbre à cardans entre boîte et pont arrière.
 4.4 Démultiplication de la transmission :
 4.4.1 Dimensions et circonférence de roulement des pneumatiques de référence (mm) : 10 R 22,5 - 5110.
 4.4.2 Démultiplication et vitesse à 1000 tr/min :

Combinaison des vitesses	Rapport de boîte	Rapport du pont	Démultiplication totale	Vitesse à 1000 tr/min (en km/h)
1ère	1/ 7,67	1/ 5,951	1/ 44,92	4,15
2ème	1/ 4,12	ou	1/ 24,13	7,73
3ème	1/ 2,44	autres	1/ 14,29	13,06
4ème	1/ 1,53	rapports	1/ 8,96	20,82
5ème	1/ 1	possibles	1/ 5,86	31,84
6ème	1/ 0,77	1/ 6,307	1/ 4,51	41,37
AR	1/ 1,01	1/ 6,853	1/ 41,05	4,54

4.4.3 Boîte de vitesses pouvant être montée en option :
 - Boîte automatique 4 vitesses en marche AV et 1 en marche AR : rapports 1ère 1/3,58 - 2ème 1/2,09 - 3ème 1/1,39 - 4ème 1/1 - AR : 1/5,67.
 Les rapports de pont possibles : 1/5,857 - 1/5,125 - 1/4,555.
 4.5 Vitesse maximale (en km/h) : 99, au régime de puissance maximale. Par Arrêté préfectoral n°10376 du 10.06.85, le véhicule n'est pas soumis à la limitation de vitesse maximale.
 4.6 Indicateur de vitesse : oui.
 4.7 Compteur kilométrique : oui.
 4.8 Chronotachygraphe : oui.

5 SUSPENSION

5.1 Avant : essieu rigide, ressorts à lames, une barre stabilisatrice, 2 amortisseurs télescopiques.
 5.2 Arrière : essieu rigide, ressorts à lames, une barre stabilisatrice.

6 DIRECTION

6.1 Type de direction : à vis sans fin et crémaillère avec assistance hydraulique.
 6.2 Diamètre de braquage hors-tout (m) : 14,30.

7 FREINAGE

7.1 Frein de service : à double circuit glissant respectivement sur les roues AV et AR (type I-1).
 7.2 Répartiteur de freinage : agissant sur l'essieu 2.
 7.3 Frein de secours : par l'indépendance des circuits de frein de service.
 7.4 Frein de stationnement : cylindres à ressorts sur l'essieu 2.
 7.5 Mode de transmission des efforts aux roues :
 7.5.1 Frein de service : pneumatique.
 7.5.2 Frein de secours : pneumatique.
 7.5.3 Frein de stationnement : cylindres à ressort.
 7.7 Réservoir d'énergie : 3 réservoirs d'air comprimé :
 - 20 dm³ pour l'essieu 1
 - 30 dm³ pour l'essieu 2
 - 20 dm³ pour le frein de stationnement.
 7.7.1 Mode d'alarme pour les défaillances : un signal optique sur le tableau de bord.
 7.7.2 Paramètre mesuré pour l'alarme : baisse de pression d'air.
 7.7.3 Mode de contrôle du bon fonctionnement de l'alarme : par contacteur sur tableau de bord.
 7.8 Type de freins : à tambours.
 7.9 Répartiteur : sur gaz d'échappement.
 7.10 Droit de freinage pour la remorque : néant.
 7.10.1 Commande séparée de freinage de la remorque : néant.

8 CARROSSERIE

8.1 Carrosserie : châssis-cabine.
 8.2 Matériaux constituant la carrosserie : tôle d'acier.
 8.3 Nombre de places assises : 8.
 8.4 Sièges : 4 sièges individuels placés dos à dos et 1 banquette 4 places face à la route.
 8.5 Nombre de portes : 4.
 8.5.1 Fermetures : de sécurité à 2 positions.
 8.6 Emplacement et mode d'ouverture des vitres :
 - 4 glaces descendantes sur portes
 - 2 glaces sur le panneau arrière de la cabine
 - 2 glaces sur les faces latérales de la cabine entre les 2 portes.
 8.7 Nature des matériaux utilisés pour les vitrages : verre.
 8.8 Dispositif de protection latérale : sera monté sur véhicule carrossé.
 8.10 Dispositif de protection contre l'encastrement : non.

9 ECLAIRAGE ET SIGNALISATION

9.1 Feux de route : 2.
 9.2 Feux de croisement : 2.
 9.3 Feux de position avant : 2 incorporés dans les feux de croisement.
 9.4 Feux rouges arrière : 2.
 9.5 Indicateurs de changement de direction :
 9.5.1 Avant : 2
 9.5.2 Arrière : 2
 9.5.3 Latéraux : 2 groupés avec les feux avant.
 9.6 Feux stop : 2.
 9.7 Eclairage de la plaque d'immatriculation : oui.
 9.8 Dispositifs réfléchissants :
 9.8.1 Arrière : 2
 9.8.2 Latéraux : 2.
 9.9 Feux de détresse : par fonctionnement simultané des indicateurs de direction.
 9.10 Feux de marche arrière : 2.
 9.11 Feux de brouillard :
 9.11.1 Arrière : 2
 9.11.2 Avant : 2 en option.
 9.12 Feux d'encastrement :
 9.12.1 Avant : 2 sur pavillon
 9.12.2 Arrière : non.

10 DIVERS

10.1 Accessoires :
 10.1.1 Essuie-glace : 2
 10.1.2 Lave-glace : 2
 10.1.3 Rétroviseur : 2, en option, 1 miroir d'accostage.
 10.1.4 Avertisseur sonore : 1
 10.1.5 Dispositif antivol : sans.
 10.2 Marques d'identité :
 10.2.1 Emplacement de la plaque du constructeur : à l'extérieur de la cabine, face AV, côté droit.
 10.2.2 Emplacement de la frappe à froid du numéro d'identification : sur longeron droit, au niveau de la ferrure AV du ressort AR.
 10.2.3 Niveau du numéro d'identification AR :

V F 6 B A 0 3 X 2 0 0 0 0 0 0 0 0 0 1
 Code Descripteur Indicateur
 constructeur

10.2.4 Le numéro d'identification commence à : voir ci-dessus.
 10.2.4.1 Le type figure sur la plaque constructeur.
 10.2.5 Identification du moteur : à l'avant gauche du moteur.

PROCES-VERBAL DE RECEPTION PAR TYPE

Il résulte des constatations effectuées à la demande du constructeur que le véhicule numéro VF6BA03A000000001 présenté comme prototype des véhicules de marque RENAULT, type BA03X2 livré en châssis cabine satisfait aux dispositions des articles R.94 à R.62, R.69 à R.85, R.87 à R.97, R.103 et R.104 du Code de la Route et des arrêtés ministériels pris en application. Il devra être vérifié après montage de la carrosserie que le véhicule satisfait aux dispositions des articles R.61, R.62, R.85 à R.93, R.103 et R.104 (1). La numérotation dans la série du type commence à VF6BA03A000000001.

(1) NOTA : Ces véhicules conçus spécialement pour carrosserie INCENDIE bénéficient d'une dérogation n° 10376 aux dispositions de l'arrêté du 26.8.83 relatif à la limitation par construction de la vitesse maximale.

Fait à LYON, le 24 Juin 1985

Le Chef de Section Principal des TPE (Mines)
J. L. PRAT

VU, APPROUVE ET ENREGISTRE SOUS LE N° RT 4378
Fait à LYON, le 24 Juin 1985
Pour le Directeur
L'Ingénieur Divisionnaire des T.P.E. délégué
J. M. ROFFAT

COMPLEMENT AU PROCES-VERBAL DE RECEPTION DU TYPE BA03X2

La notice descriptive précédant le procès-verbal de réception déjà modifié le 8.11.85 (RT 4462) a été mise à jour conformément aux dispositions de l'article 5 de l'arrêté ministériel du 19 Juillet 1954. Les prescriptions réglementaires restent satisfaites. Cette mise à jour peut s'appliquer à partir du numéro d'identification : VF6BA03A000005524.

LYON, le 4 Février 1987

LE CHEF DE SECTION PRINCIPAL DES TPE (Mines)
J. L. PRAT

VU, APPROUVE ET ENREGISTRE SOUS LE N° RT 4378
LYON, le 4 Février 1987
POUR LE DIRECTEUR
L'INSPECTEUR DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE
J. M. ROFFAT

CERTIFICAT DE CONFORMITE

Je soussigné, RENAULT VEHICULES INDUSTRIELS, 129, rue Servient, la Part-Dieu, 69003 LYON, Constructeur, certifie :

a) Que le véhicule livré : - en châssis cabine pour carrosserie exclusivement INCENDIE*

~~en châssis sans cabine (châssis nu)*~~

1. Genre : VASP.
2. Marque : RENAULT

10. Poids total autorisé en charge : 13000

3. Type : BA03X2 Version : 3,300

11. Poids du châssis cabine (1) :

4. Numéro d'identification (1) : VF6BA03A000011563

12. Poids total roulant autorisé :

- Avec remorque munie d'un freinage à inertie : 16500
- Avec dispositif de freinage de remorque : néant

6. Source d'énergie : GO
7. Puissance administrative : 24 CV

14. Niveau sonore de référence dB(A) : 93
15. Régime de rotation du moteur lui correspondant (tr/min) : 1800
est entièrement conforme au type et à la version décrits plus haut.

b) Que ce véhicule sort de nos usines (magasins) le :

Pour être livré à :

(Nom et adresse de l'acheteur ou, à défaut, du concessionnaire ou du carrossier)

Fait à LYON, le : 27 OCT. 1989

RENAULT
Véhicules Industriels
[Signature]

* Rayer la (les) mention(s) inutile(s)
(1) A compléter

NOTA : Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat la notice descriptive du véhicule, le procès-verbal de réception du type et :
- un certificat de carrossier conforme à l'annexe VIII de l'arrêté du 19 Juillet 1954 ainsi qu'un procès-verbal de réception à titre isolé.